

L'UNION NATIONALE DES ÉCRIVAINS DE FRANCE

Communiqué de mise hors-la-loi des 295 députés
Qui voteraient la « MISE A MORT » des plus vulnérables !

8 juillet 2026



**AU NOM DE L'ACADEMIE FRANÇAISE,
DE TOUTES LES AUTORITES DEMOCRATIQUES, MORALES ET RELIGIEUSES.**

Vous, Monsieur le chef du Gouvernement Sébastien Lecornu,
Messieurs et Mesdames les députés,

Nous, « Peuple souverain français »,

Mis en péril de mort et donc en état de légitime défense -- personnellement -- par votre approbation criminelle de la proposition de loi « *créant un droit à l'aide à mourir* », c'est-à-dire à l'inverse un « *Permis de tuer pour tous* » -- le 30 juin 2026 -- vous nous avez mis aujourd'hui dans l'« obligation de partir tous en guerre totale, contre le mal absolu de ce crime de mise à mort des plus vulnérables, voté en [notre] nom, en catimini, et à [notre] préjudice » !

« *Votre loi intrinsèquement perverse se disant « droit à l'aide à mourir » (sic), alors qu'elle inverse les points cardinaux de l'ordre moral universel, en sacralisant le « droit de mise à mort », c'est un Crime absolu, sans précédent dans toute l'histoire de l'Humanité.* »

Soyez convaincus que si vous persistez dans votre projet criminel -- le 15 juillet prochain -- nous vous tiendrons tous comme personnellement responsables, à vie, de ce « *Crime contre l'humanité* » et que vous ne sauriez échapper au juste châtimement que vous méritez.

C'est pour nous aveugler et pour échapper à la Justice que vous avez falsifié la langue française en substituant au mot « *assassinat* » la perfide définition inversée d'un « *droit à l'aide à mourir* », pour signifier l'administration d'un poison mortel ; c'est pour cacher votre véritable finalité criminelle que vous avez écrit le texte de loi en inventant une langue de dupes destinée à travestir la réalité ; mais, à l'inverse, c'est pour permettre la Manifestation de la Vérité et votre condamnation, que nous avons dû publier, le 2 avril 2026, l'APPEL DU « PEUPLE SOUVERAIN FRANÇAIS » CONTRE LE « PERMIS DE TUER POUR TOUS », comme l'ultime recours pour « *sauver la France de l'aveuglement institutionnel, les plus vulnérables d'une mort indigne et le 1^{er} des Droits de l'homme : le respect du caractère « inaliénable et sacré » de la vie humaine*² ! »

« *Si la France reste sans voix, pour condamner sans appel le viol du premier droit naturel, c'est qu'elle a été désarmée. En effet la loi Falorni, Lecornu-Macron n'a pas été écrite en langue française -- dont la probité, la clarté et les « règles certaines » l'auraient condamnée au rejet grammatical immédiat, comme criminelle -- mais en « langue d'Orwell », à double sens, permettant d'inverser les valeurs du devoir de « protéger la vie » en « droit de tuer » !³* »

P. 1

¹ Manifeste : Appel du « Peuple souverain français » contre « le permis de tuer » pour tous, Arnaud Upnsky, Ed. du Bief, p. 2.

² Idem, 4^{ème} de couverture.

³³ Idem, p. 3.

Heureusement, au fur et à mesure qu'elle découvrait la monstrueuse loi d'« *inversion des valeurs* » que vous lui cachez, c'est toute la société française qui s'est dressée contre elle. L'une après l'autre, toutes les autorités supérieures – démocratiques, morales, politiques, religieuses, professionnelles, médicales, etc. – ont fait front contre votre loi d'assassinat :

- 1) *La France des collectivités territoriales* : La chambre haute du Sénat l'a rejetée sans appel ;
- 2) *La France religieuse* : le 1^{er} juillet encore, la *Conférence des responsables de culte en France* (CRCF) – catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman et bouddhiste -- ont rappelé leur opposition et leur demande que soit préservé « *l'interdit de tuer* » ;
- 3) *La France pharmaceutique* : L'Académie de pharmacie a revendiqué la « *liberté de conscience* » garantie par les textes constitutionnels ;
- 4) *La France médicale* : Dans son communiqué du 12 février 2026, donnant l'estocade sur le principe criminel fondateur même de cette loi – l'obligation médicale d'administration d'une substance mortelle – les Ordres des médecins et des infirmiers, unissant leur voix, ont rappelé que médecin et infirmier ne peuvent « *provoquer délibérément la mort* » ;
- 5) *La France démocratique* : L'enquête de Fondapol⁴ a montré l'opposition à votre loi de la majorité du corps électoral et donc de la volonté générale des Français que vous avez ignorée ;

Comment expliquer cette énigme incroyable qu'en face d'une telle unanimité du « *Peuple souverain français* » - l'Assemblée, censée être la Représentation Nationale, ose encore présenter une loi totalement inverse de l'expression de la Volonté générale, dûment actée ?

Soudain, le 25 juin 2026, cinq jours à peine avant votre dernier vote, c'est par un coup de théâtre inouï, éblouissant de vérité mais totalement passé sous silence, que l'énigme extravagante du déni de démocratie de votre Assemblée – s'obstinant, seule contre toutes les autorités organiques de la France – s'est résolue en bloc, par la publication accablante d'une pièce à conviction prouvant la mise sous tutelle de la République par le Grand Orient de France.

Cette pièce à conviction choc, c'est la photographie de la remise officielle, par le Grand Maître Pierre Bertinotti du Grand Orient de France à Mme Yaël Braun-Pivet, présidentant l'Assemblée nationale, de son communiqué de presse en appelant « *solennellement les parlementaires* » à « *l'adoption de la loi sur la fin de vie, fidèle aux valeurs de liberté, de dignité et de fraternité qui animent le GODF* ».

Dès lors, le fil de l'énigme se déroule. A l'évidence, si la Présidence de la Chambre des députés vient chercher ses mots d'ordre au GODF, en refusant d'entendre les voix représentatives de la France, c'est que la loi d'euthanasie n'est pas l'expression de la volonté générale des Français, mais bien *l'alpha et l'oméga* d'une loi maçonnique dont la chambre des députés n'est qu'une chambre d'enregistrement.

A la lecture comparée du Communiqué du GODF et de la loi d'Euthanasie, tout s'éclaire : c'est le même langage, la même duplicité des termes, la même inversion du sens et des valeurs qui est le principe directeur des deux textes mystificateurs de même inspiration. Les deux en appellent au paradis d'une « *loi sur la fin de vie, fidèle aux valeurs de liberté, de dignité et de fraternité animant le GODF* ». Mais, la lecture restituée en langue de Molière qu'en ont faite toutes les autorités de la France permet de montrer, à l'inverse, que cette loi conduirait à l'enfer administré d'un viol sans précédent de la « *liberté de conscience* », du 1^{er} des Droits de l'homme au respect « *inviolable et sacré* » de la vie humaine » ; et à la condamnation des plus vulnérables à « *une mort indigne* » d'euthanasie en masse. Le GODF ose y dire que la « *la loi ne doit pas être un instrument de contrainte* », alors même qu'il réclame l'utilisation de « *la force injuste de la loi* » pour briser toute conscience et toute résistance !

Le fin mot de l'énigme de cet outrageant *déni de démocratie* des lobbys de la mort dont le GODF est la tête pensante, révèle que cette loi est l'œuvre de ces Tartuffes qui, au nom du plus noble idéal humaniste, poursuivent le pire des objectifs : en l'espèce, de la captation d'héritage, la rentabilité des coûts de mutuelles, du bilan social des retraites, etc. ... au marché juteux des greffes d'organes ! Dans son Tartuffe (Acte IV scène 5), Molière a démasqué ces faux dévots des Droits de l'homme, en révélant l'existence de cette science d'aveuglement par un double langage truqué dont ils sont les magiciens :

⁴ Idem, p. 8.

*« Je puis vous dissiper ces craintes ridicules,
(...) Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de toute conscience
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention. »*

« Le comble du comble est d'avoir laissé les députés préparer ce pire crime contre l'humanité en [notre] nom usurpé de « Peuple français souverain » pour le légitimer ¹».

Nous, « Peuple souverain français », pour abroger cette proposition de loi criminelle nous mettant en danger de mort et en état de légitime défense, loi que vous prétendez nous imposer à 32 voix près ; pour reprendre la tête des valeurs de civilisation, aux yeux du monde entier, nous n'avons qu'une volonté régalienne à édicter :

- 1. Avec date d'effet au 15 juillet 2026 :** « Condamnons du chef de « Crime contre l'Humanité » et frappons d'inéligibilité à vie, tout député qui voterait la loi de « Mise à mort des plus vulnérables » !
- 2. De même avec sanction identique,** au motif que le vote de votre loi d'Euthanasie et de suicide assisté a divisé par deux la représentation parlementaire et donc la Volonté générale entre Sénat âgé et jeune Assemblée nationale, diamétralement opposés ; qu'à l'inverse d'être l'expression de la volonté générale, votre texte criminel fait l'unanimité contre lui de toutes les lois en vigueur et de toutes les autorités qualifiées, à l'exception d'une seule, dont elle est l'otage manifeste : le lobby du GODF et de son ingérence au plus haut niveau de l'état ; que cette loi illégale, anticonstitutionnelle et criminelle, ne vise qu'à inverser la valeur suprême du 1^{er} Droit de l'homme de notre Civilisation – « Tu ne tu ne tueras pas » en « Permis de tuer pour tous » ; vu que cette série d'inversions des valeurs démocratiques, morales et religieuses, est pour vous une justification comminatoire manifeste de son irrecevabilité légale, nous vous mettons en demeure, vous, Monsieur le Chef du gouvernement, S. Lecornu, de tenir l'engagement solennel que vous avez pris devant l'Assemblée Nationale, le mardi 2 juin 2026 – à savoir : « L'inversion du récit, l'inversion des valeurs est le début du combat politique et culturel qu'il nous faut mener » ! – en vous abstenant de demander à l'Assemblée nationale de « statuer définitivement » sur cette loi criminelle ! Non seulement comme vous le permet la Constitution, par l'article 45, mais, bien plus encore, comme elle vous y oblige, en tel cas de « déni de démocratie » et en conscience personnelle !
- 3. Enfin, déclarons qu'en vous mettant hors-la-langue française,** hors-la-volonté-générale de la pluralité des Français et de toutes les autorités constituées ; hors-la loi de toutes les législations en vigueur, au point de faire apparaître l'Assemblée nationale comme une « assemblée de malfaiteurs » ourdissant un crime contre l'humanité ; hors-la-loi universelle du 1^{er} Droit de l'homme au respect « inaliénable et sacré » – de la vie humaine ; qu'en vous étant ainsi coupé de la Nation, pour vous faire ouvertement et officiellement l'otage du GODF et de ses lobbys, en la personne des Présidents de la République et de l'Assemblée nationale, vous montrez que la Démocratie n'est plus assurée en France. Son idéal de « liberté, de dignité et de fraternité » s'étant même inversé à la manière scientifique de Tartuffe, il revient au « Peuple français » - en péril de mort et en « déni de Démocratie » – après avoir mis à mort la loi d'euthanasie, non plus l'expression de la volonté générale des Français mais, officiellement et outrageusement, celle du Grand Orient de France – osant s'identifier à la République en s'affichant sans vergogne comme « PUISSANCE SYMBOLIQUE REGULIERE SOUVERAINE » surplombant la devise de la République française – de redevenir souverain. Il est grand temps pour le « Peuple souverain français » de reprendre le contrôle de sa Représentation, de ses députés de ses lois et de son processus décisionnel pour réinventer la Démocratie et réenchanter l'avenir.

Vous, Monsieur le Premier ministre Sébastien Lecornu – vous qui êtes le seul à pouvoir interrompre le processus législatif avant le vote ! – Messieurs et Mesdames les députés, n'oubliez pas que le 15 juillet, c'est votre mort politique qui se joue !

« Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française au rétablissement de la peine de mort pour les plus vulnérables ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ».

Aujourd'hui, l'idée nouvelle, c'est la Démocratie en Europe !

P. 3

Arnaud Upinsky, Président de l'UNIEF

ANNEXE

Remise officielle, par le Grand Maître du Grand Orient de France (GODF), Pierre Bertinotti, à Mme Yaël Braun-Pivet, présidentant l'Assemblée nationale, de son communiqué d'appel solennel au bon vote « *maçonnique* » de l'Assemblée nationale.



www.godf.org

GRAND ORIENT DE FRANCE
PUISSANCE SYMBOLIQUE REGULIERE SOUVERAINE
Liberté - Égalité - Fraternité



Communiqué

Loi relative au droit à l'aide à mourir La fin de vie : un enjeu de liberté, de dignité et de laïcité

Paris, le 25 juin 2026

Le Grand Orient de France exprime le souhait que la nouvelle lecture de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir, ayant débuté le 22 juin 2026, marque une étape décisive et soit couronnée de succès.

La question de la fin de vie ne saurait être réduite à un débat technique ou médical. Elle engage notre conception même de la liberté individuelle, de la dignité humaine et du rôle de la loi dans une République laïque. De même, elle ne peut être l'otage de certains lobbys religieux, rétifs à toute évolution en matière de droits et liberté pour l'individu. En l'état actuel du droit, les citoyens demeurent privés de la possibilité de choisir les conditions de leur départ, en contradiction avec l'un des principes fondateurs de notre pacte républicain : la liberté de conscience, garantie par la laïcité.

Celle-ci protège précisément le droit de croire comme celui de ne pas croire, sans que des dogmes - qu'ils soient religieux, philosophiques ou politiques - ne s'imposent à la collectivité.

Depuis plus de quarante ans, des propositions de loi se succèdent pour répondre à une attente sociale croissante. Pourtant, malgré les avancées observées dans de nombreux pays européens, la France peine à concilier humanisme et modernité. Le rejet actuel ne fait que prolonger une souffrance évitable pour des milliers de personnes confrontées à des maladies incurables ou à des douleurs insupportables. Les malades ne peuvent plus attendre.

Le Grand Orient de France rappelle que la liberté de conscience ne constitue pas un simple principe abstrait, mais un véritable moteur du progrès social. Elle impose à l'État de garantir à chacun le droit de vivre - comme de mourir - dans la dignité, sans qu'aucune conception morale particulière ne puisse être érigée en norme commune. Refuser l'aide à mourir, c'est aussi refuser de reconnaître que la liberté s'étend jusqu'au terme de la vie.

Nous appelons solennellement les parlementaires à trouver le chemin du courage politique. La loi doit être un outil d'émancipation, non un instrument de contrainte.

Le GODF soutiendra sans réserve toute initiative visant à permettre enfin l'adoption d'un texte ambitieux, respectueux des convictions de chacun et protecteur des plus vulnérables.

La liberté n'est pas une option, la dignité non plus.

Contact presse :
fabrice.millon@godf.org
0675214966

Association loi 1901
Déclarée le 3 janvier 1913
à Paris

SIRET 784 411 571 00010

APE 9499Z

Pierre BERTINOTTI
Grand Maître du Grand Orient de France

16, rue Cadet - 75009 Paris